

pressant besoin que les principes fondamentaux qui doivent régir la société religieuse et la société civile, fussent mis en vive lumière. Car l'ignorance de ces vérités primordiales est le grand mal de notre époque. Le libéralisme moderne a tellement vicié notre atmosphère intellectuelle que bien peu d'hommes chez nous peuvent se flatter de n'avoir pas été atteints par la contagion. Désormais l'ignorance et l'erreur ne sauront plus trouver la moindre excuse. Quand nos hommes publics et nos écrivains feront des fautes, ils ne pourront plus répondre : « Nous ne savions pas ». — Il leur sera facile de savoir maintenant.

Que tous ceux qui participent à la gestion de la chose publique et qui exercent une influence sur l'opinion populaire étudient le *Droit public de l'Eglise*, qu'ils en fassent un de leurs livres de chevet, et ils auront des idées justes sur la nature et les droits de l'Eglise et de l'Etat, l'étendue de leurs pouvoirs, le caractère de leurs rapports et de leurs obligations réciproques. Sur toutes ces importantes et difficiles questions vous avez su, avec votre autorité et votre maîtrise habituelle, faire luire « la lumière parmi les ténèbres », suivant l'expression de Mgr Roy.

C'est donc plus qu'un beau livre, c'est une bonne action que vous avez faite là, Monseigneur, pour le plus grand bien de l'Eglise et de la Patrie. Soyez-en félicité et remercié.

Veuillez agréer, Monseigneur, avec mes sincères remerciements pour l'exemplaire que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, l'assurance de ma très haute considération et de mon entier dévouement en N.-S.

† F.-X., Ev. des Trois-Rivières.

Lettre de S. G. Mgr Larocque

Évêché de Sherbrooke, le 5 décembre 1908.

Monseigneur,

J'ai parcouru attentivement votre livre *Droit public de l'Eglise*, dont vous avez eu l'obligeance de m'adresser un exemplaire. Je viens aujourd'hui vous dire tout le plaisir que m'a causé la lecture de ces pages dans lesquelles, avec une